

Immigration—Loi

En conformité de la pratique internationale établie, qui est étayée par les instruments internationaux pertinents, les personnes secourues en mer devraient normalement être débarquées au port le plus proche. Cette pratique devrait aussi s'appliquer dans le cas des chercheurs d'asile qui sont secourus en mer. Lorsque le flux des chercheurs d'asile secourus en mer est important, ces personnes devraient toujours être recueillies, du moins temporairement.

Renvoyer ces personnes comme le prévoit le projet de loi va à l'encontre de cela.

Vous me faites signe, monsieur le Président, et je me rends compte que le temps mis à ma disposition est expiré. Je regrette que le gouvernement canadien ait présenté ce projet de loi. A mon avis, celui-ci ne donne pas une idée fidèle du pays dans lequel je crois. Le projet de loi ne vise pas à garder notre pays ouvert aux chercheurs d'asile et aux réfugiés authentiques qui risquent vraiment la persécution ou la mort dans leur pays d'origine. Je crois que nous avons véritablement fait un pas en arrière avec la présentation de ce projet de loi et je le regrette vivement.

M. Taylor: Monsieur le Président, je n'avais aucunement l'intention de participer maintenant à ce débat, mais il me semble nécessaire de rectifier les choses en ce qui concerne plusieurs points que le député de Humboldt—Lake Centre (M. Althouse) a soulevés. Je tiens à dire quelques mots à ce sujet.

● (1150)

Le député a conclu ses observations en parlant des personnes qui sont secourues en mer. Rien dans ce projet de loi ne va nous empêcher de faire preuve de compassion à l'égard des personnes qui sont secourues en mer. Les personnes qui entrent subrepticement au Canada après avoir détruit leurs papiers ne sont pas de ce nombre. Elles essaient de se faufiler dans notre pays. Si elles étaient de véritables réfugiés, elles auraient toutes pu présenter une demande en bonne et due forme.

Le député a ajouté que la première chose que les journaux ont publiée au sujet de ces personnes, c'est que l'une d'entre elles avait déjà été expulsée. Une autre était un meurtrier. C'est la presse qui a sorti ces choses. Le gouvernement ne contrôle pas la presse. Pourquoi le député s'en prend-il au gouvernement? Pourquoi ne proteste-t-il pas auprès de la Société Radio-Canada et des journaux socialistes qui publient ce genre de reportages? Aucun député de ce parti ne s'est élevé contre le silence dérisoire de la presse lorsque 2 000 personnes sont venues manifester sur la colline en faveur, cette fois, du gouvernement. S'il réclame une presse équitable et objective, d'accord. Pour ma part, je déplore le fait qu'elle penche toujours du côté socialiste. Quoi qu'il en soit, l'argument du député n'a aucun rapport avec le projet de loi à l'étude.

Il prétend également qu'il n'existait pas d'urgence nationale. Je commençais justement à battre la campagne, dans ma circonscription, le lendemain même du débarquement des Sikhs en Nouvelle-Écosse. Au cours de cette tournée, j'ai passé de 30 à 60 minutes dans les rues de 52 ou 53 villes et villages et, partout, les trois quarts des gens qui m'ont adressé la parole se sont plaints de cette entrée en fraude. Ils s'attendaient à ce que le gouvernement réagisse sans délai et non pas dans un an. Je suis l'un de ceux qui ont écrit au ministre pour lui communiquer la réaction de mes électeurs.

Le député a ensuite évoqué toutes sortes d'éventualités. Est-il un devin pour prédire l'avenir? A-t-il une boule de cristal? Le gouvernement n'entend absolument pas refouler les authentiques réfugiés, d'où qu'ils proviennent. Le député a mentionné

la couleur de la peau et les diverses nationalités. Tous ces gens sont des êtres humains et, pourvu qu'ils soient honnêtes et sincères, le gouvernement va les traiter de façon humanitaire. Mais nous ne voulons pas que des meurtriers étrangers pénètrent au Canada. Nous ne voulons pas de voleurs, de gens qui, pour se faire accueillir chez nous, sont prêts à détruire leurs pièces d'identité, car s'ils sont capables de cette action malhonête, ils peuvent en commettre d'autres.

Après ce que je viens de dire, le député peut-il justifier ses propos?

M. Althouse: Monsieur le Président, voici la juxtaposition de deux points de vue bien différents sur les réfugiés. Le député de Bow River (M. Taylor) vient de traiter le groupe en question de fraudeurs . . .

M. Taylor: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je n'ai jamais dit qu'il s'agissait de meurtriers ou de fraudeurs. Le député lui-même a parlé de meurtriers. J'ai dit que nous ne voulions pas de personnes de ce genre au Canada et que nous avions en plein le droit de les empêcher d'entrer.

M. Althouse: Ce droit n'a jamais été mis en doute. Le mécanisme est fort simple. La loi actuelle nous a amplement suffi à déceler les candidats possédant un dossier criminel et, la plupart du temps, à les refouler.

Pour répondre au député, je tiens à signaler que les réfugiés de la mer en question dont ses électeurs disent, si j'ai bien compris, qu'il seraient passés «en fraude», ont tous satisfait aux exigences de l'examen préliminaire prévu dans la loi actuelle. J'ai l'impression que la plupart satisferaient également aux dispositions à l'étude. Le projet de loi ne me semble pas susceptible de refouler des candidats de ce genre.

Les propos du député confirment ce que j'ai dit tout à l'heure, à savoir que la perception du gouvernement et de ses fonctionnaires évolue progressivement. Nous avons toujours éprouvé d'énormes difficultés à établir des mécanismes et des définitions concernant les réfugiés. Nous avons, semble-t-il, décidé que les Tamouls risquaient de perdre la vie au Sri Lanka. Par contre, nous ignorons encore, apparemment, si le Canada leur accordera le statut de réfugié en bonne et due forme. On leur a donné un permis de séjour d'un an. Le plan de paix n'est pas encore au point dans leur pays d'origine, mais on ne sait pas très bien si les Tamouls, qui ont tous trouvé du travail au Canada et ont même créé des emplois pour d'autres personnes, seront enfin reçus à titre d'immigrants.

Le député a dit que l'on n'avait pas l'intention de refouler les gens. Je ne suis pas avocat, mais j'ai demandé à des avocats d'interpréter ce projet de loi pour moi. Le libellé semble passablement clair. Il accorde bel et bien le pouvoir de refouler des navires. Si le gouvernement ou un gouvernement ultérieur n'a pas l'intention d'avoir recours à ce pouvoir, je voudrais qu'il ne soit pas dans la loi. Ce n'est certainement pas en rédigeant des mesures législatives accordant plus de pouvoirs qu'un gouvernement n'envisage d'utiliser que l'on favorise le processus démocratique. Le public ne sait alors plus très bien de quoi il retourne au juste dans la loi. Ce n'est pas en rédigeant des lois et en prévoyant des peines nettement plus strictes que ce que l'on compte imposer que l'on donne une perspective juridique ou morale à la population d'un pays.